

Déserts médicaux : une première victoire pour les territoires et pour l'égalité d'accès aux soins



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vincent Le Meaux

Maire de Plouëc du Trieux

Président de Guingamp-Paimpol Agglomération

Président du Centre de gestion de la Fonction Publique des Côtes d'Armor

Guingamp, le 8 mai 2025

Déserts médicaux : une première victoire pour les territoires et pour l'égalité d'accès aux soins

La proposition de loi transpartisane visant à lutter contre les déserts médicaux, portée par le député Guillaume Garot et soutenue par le groupe des députés transpartisans, a été adoptée cette nuit à l'Assemblée nationale. Une avancée majeure, saluée avec force et responsabilité par les élus locaux mobilisés depuis des années.

Une première victoire pour les territoires, pour les habitants de toute la Bretagne et pour Guingamp-Paimpol Agglomération, engagée depuis longtemps pour l'égalité d'accès aux

Guingamp-Paimpol Agglomération

Communiqué de presse

Le 09/05/2025 08:00

soins. Ce vote marque une étape décisive vers une régulation judicieuse et démocratique de l'installation des médecins sur l'ensemble du territoire national.

Ce texte répond à l'alerte lancée en 2024 par 57 maires bretons, auteurs d'arrêtés symboliques dénonçant l'urgence sanitaire dans nos campagnes. Leur mobilisation, relayée lors de la rencontre avec les députés du groupe transpartisan en décembre dernier à Guingamp, a été entendue.

Mais si cette adoption constitue un signal fort, tout reste à faire.

Il est désormais impératif de :

- Redonner toute sa place à l'hôpital public, pilier de la République sociale.
- Refonder la gouvernance de la santé publique, tant au niveau national que régional.
- Associer pleinement les territoires, les élus locaux et les professionnels de santé aux décisions, pour construire des politiques de santé réellement ancrées dans les réalités du terrain.

La loi est une étape. L'action continue !

Vous trouverez le communiqué en PJ.

CONTACT

Guingamp-Paimpol Agglomération

02 96 13 59 59 · contact@guingamp-paimpol.bzh